



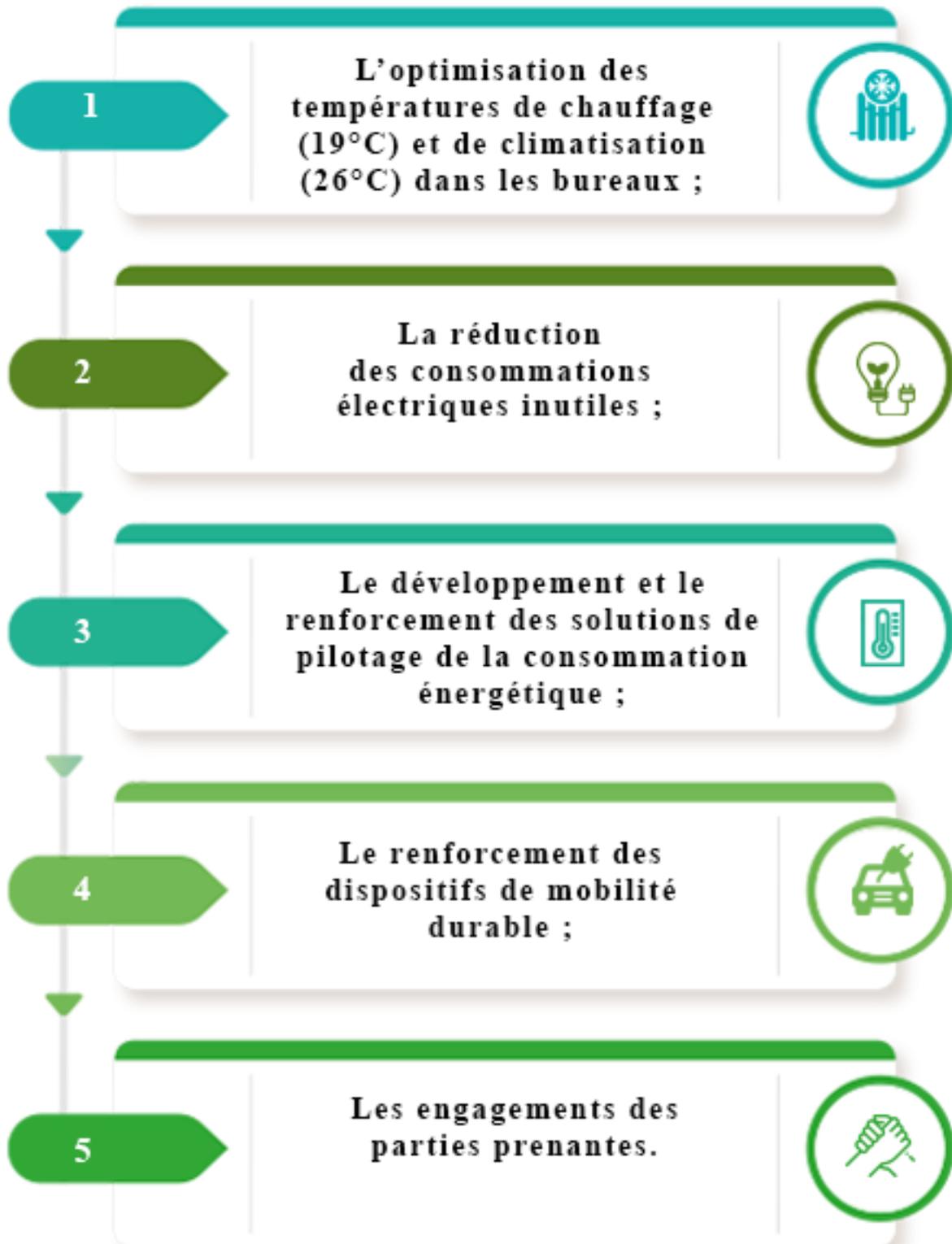
ANNEXE I

Cette annexe a pour objectif de décliner différentes mesures visant à accélérer la baisse des consommations énergétiques de ses signataires.

Les entreprises ont toute latitude pour déterminer les mesures qu'elles mettront en place en fonction, notamment, de leurs capacités financières, de leur parc immobilier et de leurs priorités.



Les mesures, actionnables par les entreprises, seront articulées autour de 5 axes principaux :



Par ailleurs, 5 critères permettent de prioriser les mesures et focaliser la communication :

L'impact sur la consommation énergétique

La faisabilité technique

La faisabilité légale

La rapidité de mise en œuvre

L'acceptabilité sociale

Attention, selon la nature des mesures proposées, leur réalisation pourra être subordonnée à l'accord du bailleur si vous êtes locataire de vos locaux. N'hésitez pas à engager la discussion et une négociation avec ce dernier pour qu'il entreprenne certains travaux ou, tout du moins, participe financièrement à leur réalisation quand cela ne relève pas de son obligation légale.

**En cas de difficultés, n'hésitez pas à
contacter votre fédération**

Détermination de la stratégie de baisse des consommations énergétiques de l'entreprise

Comme préalable, on proposera 3 axes majeurs dans la mise en place d'une stratégie de baisse des consommations énergétiques :

- ✚ La mise en place d'un dispositif de suivi des consommations ;
- ✚ La réalisation d'un diagnostic initial des consommations et la cartographie du parc immobilier (showrooms, entrepôts logistiques, agences, magasins) ;
- ✚ La détermination des plans d'actions et leur organisation dans le temps.

Le premier axe est lié à la consommation d'énergie. Le suivi des consommations peut être simplement annuel ou mensuel, sur facture, ou en temps réel, basé sur des systèmes de mesure automatisés et centralisés. Pour cela, pensez à contacter votre fournisseur d'énergie pour voir quelles solutions de pilotage de vos consommations sont possibles.

Le second consiste à faire un état des lieux du bâtiment et des économies potentielles disponibles. Cela comprend une cartographie allant de l'analyse des consommations à un audit approfondi de l'ensemble du parc, y compris un audit sommaire d'un échantillon représentatif du parc.

Pour rappel, sont obligées de réaliser un audit énergétique les entreprises répondant à l'une des conditions suivantes pour les deux derniers exercices comptables : avoir un effectif supérieur à 250 salariés ou déclarer un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros et un bilan supérieur à 43 millions d'euros

Le troisième préalable est d'adopter un planning partagé et soutenu par la direction et de créer une organisation responsable de son déroulement : on retrouve ici l'idée d'un projet d'entreprise.

Mesures relatives au chauffage et à la climatisation



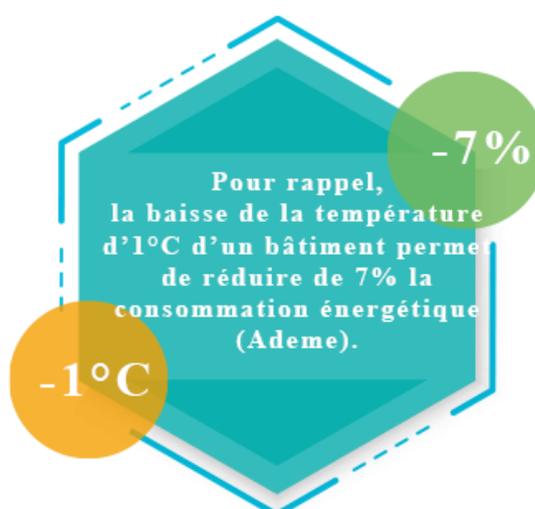
Recommandations

- ✚ **Respecter, dans les locaux de bureaux, des valeurs seuils limitées à :**
 - ✓ 19°C pour le chauffage
 - ✓ 26°C pour la climatisation

- ✚ **Couper le chauffage ou le baisser de plusieurs degrés le week-end**

- ✚ **Mise en place d'écogestes :**
 - ✓ Fermer les volets et les stores la nuit pour garder la chaleur
 - ✓ Fermer les volets et les stores le jour pour garder la fraîcheur

- ✚ **Réaliser des travaux d'isolation au moyen de produits adéquats** (ITE, ITI, peintures isolantes, revêtements de sol, rideaux isolants...)



Mesures relatives à la réduction des consommations électriques inutiles



Recommandations

+ Agir sur les éclairages inutiles :

- ✓ Eteindre les enseignes lumineuses dès la fermeture du site
- ✓ Baisser l'intensité lumineuse des surfaces de vente lors de la présence du public
- ✓ Eteindre l'ensemble des bureaux dès la fermeture du site (hors éclairages de sécurité)

+ Agir sur le parc numérique :

- ✓ Veiller à éteindre tous les écrans
- ✓ Archiver régulièrement les données
- ✓ Rallonger la durée de vie des équipements numériques

- + **Assurer régulièrement la maintenance des installations** pour perfectionner les réglages mais aussi de faire de la pédagogie sur le fonctionnement des installations pour éviter le gaspillage.

+ **Renouveler le parc lumineux pour installer des LED**

Mesures relatives au- développement et le renforcement des solutions de pilotage de la consommation



Recommandations

- ✚ Déployer des systèmes de pilotage, en particulier de thermostats
- ✚ Installer des détecteurs de présence afin d'éteindre les lumières inutiles
- ✚ Mettre en place de mesures de gestion à distance des équipements
- ✚ Installer des programmeurs

Mesures relatives au renforcement de la mobilité durable



Recommandations

Pour réduire la consommation d'énergie liée aux transports les entreprises peuvent inciter les salariés en :

- ✚ Mettant en place un **Plan Mobilité Employeur** pour optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de son personnel (ex : navettes électriques internes au site pour les grands sites, parkings vélos abrités, entretiens gratuits des vélos sur site, place de parkings réservés pour le covoiturage, tarifs réduit pour l'autopartage...)
- ✚ Mettant en place le **forfait mobilités durables** pour inciter les salariés à utiliser des modes de transports durables (vélo, covoiturage, service de mobilité partagée)
- ✚ Améliorant les flottes automobiles en profitant des renouvellements pour passer sur des véhicules plus petits et moins lourds, électriques ou hybrides.

Par ailleurs, les entreprises possédant une flotte de véhicules poids-lourds peuvent :

- ✚ Brider les véhicules poids-lourds de livraison à une vitesse inférieure à celle autorisée pour réduire leur consommation
- ✚ Promouvoir **l'écoconduite** en optimisant notamment la préparation des livraisons et la formation des chauffeurs
- ✚ Participer à l'élaboration de chartes de logistique urbaine durable au sein du **Programme InterLud**
- ✚ Intégrer le **programme EVE** (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique) qui accompagne les entreprises dans la réduction de leur impact énergétique et environnemental dans les activités de transport et logistique
- ✚ Faire évoluer leurs flottes pour investir dans des véhicules plus propres, utilisant des carburants alternatifs.
- ✚ Se doter de camions équipés de moteurs diesel respectant les limites d'émissions conformément à la législation **Euro 6**.

Mesures relatives aux engagements des parties prenantes



Recommandations

- ✚ **Promouvoir des écogestes par les entreprises et impliquer les collaborateurs dans une démarche de sobriété.**
Les entreprises s'engagent à relayer les écogestes et à en faire la promotion en interne auprès de leurs salariés via toute sorte de supports (guide, mini formation vidéo sur les écogestes, affichage, fresque climat...). Ces actions peuvent être préparées en lien avec les CSE.
- ✚ **Assurer l'exemplarité du management**
- ✚ **Engager le dialogue social.** Pour que les entreprises puissent déployer leur propre politique en matière d'environnement et d'économies d'énergie en adaptation avec leur environnement.
- ✚ **Mettre en place un référent de la sobriété énergétique au sein des entreprises**
- ✚ **Impliquer les fournisseurs et prestataires.**

Mesures en cas de crise sur le réseau électrique

En cas de trop grosse tension sur le réseau électrique et en cas d'alerte de la part des pouvoirs publics, il est recommandé de modérer sa consommation de façon accentuée.



Pour cela 3 mesures sont proposées :

+ Déterminer sa consommation maximale en cas d'alerte

- ✓ En fixant des plages horaires de réduction des consommations de certains équipements énergivores ou en reportant certaines activités ;
- ✓ En planifiant l'extinction totale de certains équipements en fin de journée (voir Mesures relatives à la réduction des consommations électriques inutiles)

+ Moduler l'intensité lumineuse de l'éclairage et/ou des enseignes (qui peuvent aussi être éteinte avant l'heure de fermeture).

+ Assurer une utilisation optimale du chauffage et de la climatisation

- ✓ Abaissement de la température à 16°C en fin de journée
- ✓ Programmation du chauffage pour le soir, les jours de présence et les week-ends

A noter, les entreprises peuvent d'ores et déjà s'inscrire au dispositif Ecowatt, véritable météo de l'électricité (<https://www.monecowatt.fr>). Des signaux (de **vert** à **rouge**) guident les consommateurs et les entreprises pour adopter les bons gestes. Quand la consommation est trop élevée, **une alerte sms « vigilance coupure »** est envoyée pour réduire ou décaler les consommations.